

## 01 JANVIER 2020

### LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION GAZ (Bureaux d'Études)

#### LA FORMATION

##### Objectifs

- Connaître les principales bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne réalisation d'une installation intérieure de gaz suivant les nouvelles règles de l'arrêté du 23 Février 2018 (Applicable au 01/01/2020)
- Maîtriser la saisie et le remplissage des nouveaux certificats de conformité

##### Nature

Conformément à l'article L6313 du code du travail, cette action de formation relève de l'adaptation et du développement des compétences des salariés et de l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des compétences des chefs d'entreprises.

##### Démarche pédagogique

- Par le biais de QCM, les stagiaires s'évalueront sur les différents thèmes.
- La formation, animée par un formateur expert des installations gaz, s'articule autour d'apports théoriques suivis d'échanges d'expériences, d'exercices pratiques et de mises en situation.
- Cette action de formation permet l'adaptation et le développement des compétences des salariés et l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des compétences des chefs d'entreprises.

**Durée formation**  
1 jour - 7 heures

##### Prix

Selon le tarif en vigueur

##### Pré-requis

Connaissances des installations de gaz, d'eau chaude sanitaire et de chauffage

##### Public

Pour les salariés et chefs d'entreprises des bureaux d'études techniques en bâtiments

##### Organisation

De 4 à 12 stagiaires

##### Intervenants

Double expertise de Technicien et Formateur sur les installations de gaz.

##### Évaluation

- Évaluation qualitative de fin de stage
- Validation du stage par un test
- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle

**MAIT71**

#### LE PROGRAMME



**QUALIGAZ**  
qualifié OPQF

##### 1<sup>ère</sup> journée

- Accueil des participants
- Présentation des objectifs de la formation
- Présentation du
  - Nouvel arrêté du 23 Février 2018
  - Guides thématiques du CNPG
- Présentation des modifications liées à la réalisation d'une installation intérieure domestique gaz conformément à l'arrêté du 23 Février 2018
- Sites de production d'énergie (SPE)
  - En logement individuel
  - En logement collectif
- Appareils et matériels à gaz (AMG) :
  - Les appareils de chauffage
  - Les appareils de production d'eau chaude
  - Les appareils de remplissage des véhicules (GNC)
  - Les appareils de production de froid
- Installations de gaz (IG)
- Les nouveaux modes d'alimentations en gaz des bâtiments :
  - Ensembles uniques
  - Canalisations de liaisons
- Évacuation des produits de combustion (EVAPDC)
- Les appareils étanches (toutes les solutions) :
  - En individuel
  - En collectif
- Les nouveaux certificats de conformité
- Exercices d'applications sur des cas concrets
- Correction en commun
- Bilan et synthèse de la formation

**0 826 628 628**

Service 0,15 € / min  
+ prix appel

**QUALIGAZ**

131-135, avenue Jean Jaurès « Le Forum » 93305 AUBERVILLIERS Cedex  
qualigaz.com - formation@qualigaz.com

N° SIRET : 38279303200113 - Code APE : 7120 B  
Enregistrée sous le numéro 1193050729  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.